

**Division des élèves
Bureau des actions éducatives, culturelles et partenariales**

Arras, le 8 septembre 2023

Affaire suivie par :
Émilie TELLIER
Cheffe de bureau
Tél : 03 21 23 82 90

L'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Lindsay GRISON
Adjointe à la Cheffe de bureau
Tél : 03 21 23 91 29

Mesdames les cheffes d'établissement
Messieurs les chefs d'établissement

Mél : ce.i62de3@ac-lille.fr

20, boulevard de la Liberté
CS 90016
62021 Arras cedex

Objet : Parlement des enfants 2023-2024

Le Parlement des enfants organisé conjointement par l'Assemblée nationale et le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse est mise en œuvre au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Cette opération s'inscrit pleinement dans le parcours citoyen de chaque élève, visant à la construction d'un jugement moral et civique et à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

Pour cette nouvelle édition, l'opération est élargie aux classes de 6^e, qui sont invitées à rédiger, sous la conduite de leurs enseignant(e)s, une proposition de loi sur le sujet de société suivant : « **Promouvoir l'égalité femmes/hommes à travers le sport** ».

D'autres informations sont également consultables sur le site dédié : <https://eduscol.education.fr/parlementdesenfants> sur le site officiel <https://www.parlementdesenfants.fr/>.

Les classes de votre établissement, susceptibles d'être intéressées, devront compléter la fiche de candidature, ci-jointe, précisant, en une trentaine de lignes maximum, les raisons pour lesquelles elles souhaitent participer au « Parlement des enfants ».

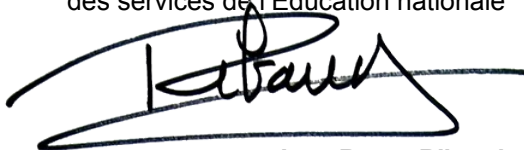
C'est au vu des propositions que j'arrêterai la liste des classes participantes du département, **soit une classe de CM2 et une classe de 6^e par circonscription électorale**, avant transmission au Ministère de l'éducation nationale. Il est **nécessaire** que chaque circonscription électorale soit représentée, **au moins, par deux candidatures**.

Vous voudrez bien retourner les fiches de candidatures des classes volontaires, revêtues de votre avis circonstancié, **pour le lundi 20 octobre 2023, dernier délai**, par voie électronique uniquement, à l'adresse ce.i62de3@ac-lille.fr.

J'insiste sur l'importance de votre impulsion et votre engagement, indispensables à la réussite de cette nouvelle édition du « Parlement des enfants ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation
l'inspecteur d'académie – directeur académique
des services de l'Éducation nationale



Jean-Roger Ribaud